



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES



26--A01336

CASIER_URBA
01/04/2026

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD
Allée des Camélias - BP 44
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE Cedex

Mont de Marsan, le 27 mars 2026

Réf : URBA/NBV/2026-06

Objet : Révision allégée n°5
du PLUi de Maremne Adour
Côte Sud

Dossier suivi par :
Nicolas BELLARDENT-
VALLEAU

Tél : 05 58 85 44 18
Tél : 06 32 23 73 45
territoires@landes.chambagri.fr

Siège Social
Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.fr

Antenne Hagetmau
Pôle d'Activités St Girons
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 77 70
Fax : 05 58 79 77 71

Antenne Yzosse
Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. : 05 58 90 72 10
Fax : 05 58 90 72 11

Espace Tourisme Vert
137 avenue Foch - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 44 44
Fax : 05 58 85 44 45

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 000 032 00013
APE 9411 Z
www.landes.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud.

Cette révision allégée n°5 s'inscrit dans la poursuite de la procédure de révision allégée n°2. Elle vise à retirer des réservoirs de biodiversité identifiés sur les parcelles d'assiette du projet afin de permettre le classement en zone 2AU et d'ajouter une zone humide de 0,8 ha sur les parcelles I 322/323/536/537.

Ces évolutions au règlement graphique du PLUi sont en cohérence avec l'objet de la révision allégée n°2. Néanmoins, nous restons surpris du choix de zonage concernant la future zone 2AU sur les parcelles I 1141/1133/1135/1137/1138.

Après analyse du dossier que vous nous avez transmis, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de révision allégée n°5, qui n'impacte pas défavorablement les espaces naturels, agricoles et forestiers, et pour lequel nous émettons donc un avis favorable.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Cazaubon
Présidente



La qualité est dans notre nature